



Distr. : Générale
19 février 2007

Français
Original : Anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Troisième réunion

Dakar, 30 avril – 4 mai 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Activités du secrétariat et adoption du budget

Activités du secrétariat et budget pour 2008 et 2009**

Note du secrétariat

Introduction

1. Certains paragraphes des décisions relatives au financement et au budget adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm à sa première et à sa deuxième réunions devront être réexaminés par la Conférence des Parties à sa troisième réunion, comme indiqué ci-dessous.
2. A sa première réunion, la Conférence des Parties a adopté sa décision SC-1/4 sur le financement et le budget pour l'exercice biennal 2006-2007, dans laquelle elle a notamment :
 - a) Invité le Programme des Nations Unies pour l'environnement et tous ceux qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale provisoire de la Convention à transférer le solde non dépensé de ce fonds soit au Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention soit au Fonds d'affectation spéciale prévu aux paragraphes 1 et 3 de l'article 4 des règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention faisant l'objet de la décision SC-1/3 et prié le secrétariat de rendre compte des fonds ainsi transférés;
 - b) Prié le chef du secrétariat de la Convention de présenter un rapport sur les activités, les recettes et les dépenses du secrétariat pour 2006 et 2007 et de préparer un budget pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Noté qu'il convient de faciliter l'établissement des priorités en fournissant aux Parties, en temps utile, des renseignements sur les incidences financières des différentes options à l'examen, en tenant compte du paragraphe 18 de la décision susmentionnée et, à cette fin, prié le chef du secrétariat de la Convention de présenter dans le projet de budget opérationnel pour l'exercice biennal 2008-2009 trois scénarios reposant sur :
 - i) Une évaluation du taux de croissance requis pour le budget opérationnel;

* UNEP/POPS/COP.3/1.

** Convention de Stockholm, article 19, par. 4, et article 20; rapports de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants sur les travaux de sa première réunion (UNEP/POPS/COP.1/31), annexe I, décisions SC-1/13 et SC-1/4, et sur les travaux de sa deuxième réunion (UNEP/POPS/COP.2/30), annexe I, décision SC-2/1.

- ii) Un maintien du budget opérationnel à son niveau nominal de 2006-2007;
 - iii) Une augmentation nominale du budget opérationnel de 10 % par rapport au budget pour 2006-2007;
 - d) Prié le chef du secrétariat de la Convention de fournir aux Parties une indication des incidences en matière de personnel et de financement des recommandations qui ont été transmises à la Conférence des Parties, à ses futures réunions;
 - e) Prié le chef du secrétariat de la Convention d'informer la Conférence des Parties à sa troisième réunion des résultats de l'étude préparée pour la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam comme suite au paragraphe 23 de la décision RC-1/17, sur les avantages et inconvénients qu'il y aurait à utiliser diverses monnaies pour les comptes et le budget de la Convention de Rotterdam, ainsi que de toute décision prise par les Parties à la Convention de Rotterdam en conséquence.
3. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a adopté sa décision SC-2/1 apportant un amendement au financement et au budget pour l'exercice biennal 2006-2007, par laquelle la Conférence des Parties a notamment :
- a) Prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'accélérer la procédure de recrutement de manière à pourvoir tous les postes approuvés pour le secrétariat de la Convention par la Conférence des Parties à sa première réunion;
 - b) Prié le secrétariat de s'enquérir de la suite donnée par l'Organisation des Nations Unies à la lettre adressée par le Président de la Conférence des Parties à sa première réunion et reflétant les inquiétudes concernant le barème des contributions adopté pour 2006-2007, dont il est question au paragraphe 60 du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première réunion¹;
4. Comme suite aux demandes susmentionnées et pour aider la Conférence des Parties à examiner les questions budgétaires, le secrétariat a préparé les informations qui suivent.

I. Activités entreprises par le secrétariat et dépenses engagées en 2006 et début 2007

5. Conformément au budget opérationnel pour 2006 approuvé par la Conférence des Parties à sa première réunion (paragraphe 2 de sa décision SC-1/4) et conformément aux allocations de crédits révisées au titre du budget approuvé pour 2006 et autorisées par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion (paragraphe 2 de sa décision SC-2/1) le secrétariat a entrepris en 2006 les activités suivantes :
- a) Préparé et organisé la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le non-respect, tenue les 28 et 29 avril 2006 à Genève, et fait rapport sur les travaux de cette réunion;
 - b) Préparé et organisé la deuxième réunion de la Conférence des Parties, tenue du 1er au 5 mai 2006 à Genève, et fait rapport sur les travaux de cette réunion;
 - c) Préparé et organisé un atelier régional à l'intention des Parties d'Europe centrale et orientale sur le projet de directives sur les meilleures techniques disponibles et les directives provisoires sur les meilleures pratiques environnementales, tenu du 2 au 4 octobre 2006 à Brno (République tchèque);
 - d) Préparé et organisé la première réunion du Groupe de travail technique ad hoc sur le plan mondial de surveillance, tenue du 9 au 12 octobre 2006 à Brno (République tchèque);
 - e) Préparé et organisé la deuxième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants, tenue du 6 au 10 novembre 2006 à Genève, et fait rapport sur les travaux de cette réunion;
 - f) Préparé et organisé la deuxième réunion du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales, tenue du 19 au 24 novembre 2006 à Genève, et fait rapport sur les travaux de cette réunion;
 - g) Préparé et organisé la deuxième réunion du Groupe d'experts chargé d'évaluer la production et l'utilisation du DDT et de ses solutions de remplacement, tenue du 21 au 23 novembre 2006 à Genève, et fait rapport sur les travaux de cette réunion;

¹ UNEP/POPS/COP.1/31.

- h) Préparé et organisé une réunion d'experts chargée d'élaborer un document d'orientation pour la compilation de données de surveillance comparables, afin d'évaluer l'efficacité de la Convention, tenue du 4 au 8 décembre 2006 à Genève;
 - i) Préparé et organisé la première réunion d'experts visant à élaborer plus avant l'Outil standardisé pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines et de furanes, tenue du 13 au 15 décembre 2006 à Genève et fait rapport sur les travaux de cette réunion;
 - j) Préparé et organisé la deuxième réunion du Groupe de travail technique ad hoc sur le plan mondial de surveillance, tenue du 30 janvier au 3 février 2007 à Genève, et fait rapport sur les travaux de cette réunion;
 - k) Achevé la mise en place du système électronique destiné aux Parties faisant rapport en application de l'article 15;
 - l) Mené à bien les autres activités intersessions demandées par la décision SC-2/1, adoptée par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion;
 - m) Coordinné ses travaux avec ceux des secrétariats des autres organes internationaux concernés, pour ce qui touche les activités inscrites au programme de travail, notamment le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et le secrétariat de la Convention de Rotterdam, pour préparer la première réunion du Groupe de travail mixte ad hoc sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui se tiendra du 26 au 28 mars 2007 à Helsinki (Finlande).
6. Des renseignements actualisés sur les dépenses engagées et les contributions annoncées ou reçues figureront dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/17, y compris des renseignements sur les comptes définitifs de l'année 2006.

II. Transfert de fonds prélevés sur le solde non dépensé accumulé pendant la phase provisoire

7. En 2006, le secrétariat a adressé à tous ceux qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale provisoire de la Convention une lettre leur demandant d'indiquer s'ils souhaitaient transférer le solde non dépensé de leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la Convention ou au Fonds d'affectation spéciale. Les réponses reçues et les montants concernés sont indiqués dans l'annexe I à la présente note.

III. Programme de travail, effectifs et budget de l'exercice biennal 2008-2009

8. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009, basé sur les fonctions du secrétariat stipulées à l'article 20 de la Convention et sur les décisions prises par la Conférence des Parties à ses première et deuxième réunions, couvre les activités suivantes :

- a) Assurer un fonctionnement efficace de la Conférence des Parties, et notamment :
 - i) Préparer et convoquer les réunions biennales de la Conférence des Parties, et faire rapport sur les travaux de ces réunions. La quatrième réunion ordinaire de la Conférence des Parties aura lieu en 2009;
 - ii) Préparer et convoquer les réunions de tout organe subsidiaire que la Conférence des Parties pourrait souhaiter créer, et faire rapport sur les travaux de ces réunions. Ces organes subsidiaires sont les suivants :
 - a. Comité d'étude des polluants organiques persistants;
 - b. Groupe d'experts sur le DDT;
 - c. Groupe de travail technique ad hoc sur le plan mondial de surveillance;
 - d. Groupe d'experts chargé d'élaborer plus avant l'Outil standardisé pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines et de furanes;
 - e. Tout autre organe subsidiaire que la Conférence des Parties pourrait souhaiter créer;

- iii) Fournir un soutien aux activités visant à mettre en œuvre la Convention, comme indiqué par la Conférence des Parties, ainsi qu'aux activités demandées par la Conférence des Parties dans ses décisions;
- b) Entreprendre des activités pour aider les Parties à mettre en œuvre la Convention, et notamment :
 - i) Soutenir l'élaboration et la mise à jour des orientations et directives concernant la mise en œuvre de la Convention;
 - ii) Faciliter l'application des orientations en matière d'assistance technique conformément au paragraphe 3 de l'article 12;
 - iii) Aider les correspondants nationaux de la Convention à mettre en place, entretien et actualiser l'infrastructure nécessaire à l'échange d'informations à l'échelon national, avec d'autres correspondants nationaux et avec le secrétariat;
 - iv) Soutenir les activités de formation et de développement des capacités pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à poursuivre leurs efforts pour développer et renforcer les moyens dont ils disposent pour mettre en œuvre la Convention;
- c) Mener à bien la première phase de la création et de la mise en service d'un centre d'échange sur les polluants organiques persistants, conformément au paragraphe 4 de l'article 9, et appliquer toutes les autres dispositions de la Convention concernant l'échange d'informations;
- d) Entreprendre des activités concernant le DDT, en étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), comme indiqué dans le document UNEP/POPS/COP.3/4;
- e) Entreprendre toute autre activité faisant partie des nouvelles activités proposées, énumérées dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/16, convenues par la Conférence des Parties à sa troisième réunion;
- f) Engager toute autre activité nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la Convention, et notamment toute activité de coopération et de coordination avec les secrétariats d'autres organes internationaux pertinents, tels que les secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial, de la Convention de Bâle, de la Convention de Rotterdam et de l'OMS. Ces activités comprennent la fourniture de services de secrétariat au Groupe de travail mixte ad hoc sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en liaison avec les secrétariats des Conventions de Bâle et de Rotterdam.

9. Les tableaux d'effectifs proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 figurent dans l'annexe II à la présente note. L'augmentation du nombre des postes d'administrateur (de 10,25 en 2006-2007 à 10,5 en 2008-2009) représente une augmentation d'un poste P-3 (de 0,75 à 1,0). Il est proposé que ce poste soit pourvu par un juriste. La réduction des effectifs de la catégorie des agents des services généraux (ramenée de 7,5 en 2006-2007 à 7,0 en 2008-2009) est due à la suppression d'un poste à plein temps de juriste (G-6) et d'un poste de secrétaire à temps partiel (G-4) ainsi qu'à la création proposée d'un poste de commis à l'entrée des données (G-3) à plein temps. On trouvera également dans l'annexe II des renseignements sur les effectifs réels au 19 février 2007.

10. Le budget opérationnel proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, qui sera financé à l'aide des contributions versées au Fonds général d'affectation spéciale de la Convention de Stockholm, figure dans l'annexe III à la présente note. S'agissant de l'analyse demandée dans la décision SC-1/4 concernant les divers scénarios de financement possibles, on notera que le budget opérationnel pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établit à 10 827 720 dollars. Ce montant représente une augmentation de 3 % par rapport au budget révisé de l'exercice biennal 2006-2007, qui s'établissait à 10 513 057 dollars.

11. Un budget opérationnel correspondant au scénario d'une croissance nominale zéro entre le budget de l'exercice biennal 2006-2007 et celui de l'exercice biennal 2008-2009 est présenté dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/25.

12. Le budget opérationnel correspondant à une augmentation de 10 % du budget de l'exercice biennal 2008-2009 par rapport au budget de l'exercice biennal 2006-2007 n'a pas été préparé, puisque le budget proposé par le secrétariat représente moins de 10 % d'augmentation; d'autre part, toute augmentation qui irait au-delà du montant proposé se présenterait sous la forme de nouvelles

propositions budgétaires, comme indiqué dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/16, qui seraient présentées à la Conférence des Parties pour examen;

13. Le budget proposé pour les activités à entreprendre au titre du Fonds d'affectation spéciale pendant l'exercice biennal 2008-2009 figure dans l'annexe IV à la présente note.

IV. Etat des contributions reçues

14. Un état des contributions reçues conformément au barème des contributions est affiché sur le site de la Convention (www.pops.int) et mis à jour périodiquement.

15. Un état actualisé des dépenses engagées et des contributions annoncées ou reçues paraîtra dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/17.

V. Analyse de l'utilisation de diverses monnaies pour les comptes et le budget de la Convention

16. A sa troisième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam s'est penchée sur l'étude des avantages et des inconvénients qu'il y aurait à utiliser l'euro, le franc suisse ou le dollar des Etats-Unis comme monnaie pour les comptes et le budget de la Convention (UNEP/FAO/PIC/COP.3/18), préparée par son secrétariat. Dans sa décision RC-3/7, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a noté qu'elle avait besoin de renseignements plus détaillés pour pouvoir décider de la meilleure manière de réduire les perturbations dues aux fluctuations des taux de change et elle a demandé au secrétariat de lui soumettre, à sa quatrième réunion, une nouvelle étude sur la question, dont les éléments sont indiqués dans sa décision.

VI. Préoccupations liées au barème des contributions

17. Dans une lettre datée du 23 juin 2005 adressée à M. Jean Ping, Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, M. Mariano Arana (Uruguay), qui était alors Président de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, a demandé que la déclaration au sujet du barème des contributions faite à la première réunion de la Conférence des Parties par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes soit transmise au Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies. A la demande de la Conférence des Parties, à sa deuxième réunion, le secrétariat a adressé au Département des affaires de l'Assemblée générale une lettre demandant si cette déclaration avait été transmise comme demandé et s'il y avait été répondu. Dans une lettre datée du 29 janvier 2007, Mme Mya Than, Secrétaire par intérim du Comité des contributions, a répondu que la lettre de M. Arana avait bien été reçue, mais trop tard pour que le Comité puisse l'examiner à sa session de 2005. Elle a ajouté que cette lettre pourrait être examinée par le Comité à sa session de 2007. La lettre de M. Arana et la réponse de Mme Than sont reproduites dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/18.

VII. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

18. La Conférence des Parties souhaitera peut-être :

- a) Prendre note du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 qui figure au paragraphe 8 de la présente note;
- b) Prendre note des préférences exprimées par les contributeurs au Fonds d'affectation spéciale provisoire de la Convention, s'agissant du transfert du solde non dépensé, au Fonds général d'affectation spéciale soit au Fonds d'affectation spéciale soit de la Convention de Stockholm, qui sont indiquées dans l'annexe I à la présente note;
- c) Adopter, après tout amendement nécessaire, le tableau des effectifs pour l'exercice biennal 2008-2009 qui figure dans l'annexe II à la présente note;
- d) Adopter, après tout amendement nécessaire, le budget opérationnel pour l'exercice biennal 2008-2009 qui figure dans l'annexe III à la présente note;
- e) Adopter un barème des contributions-parts indicatif pour la répartition des dépenses de l'exercice biennal 2008-2009 et autoriser le chef du secrétariat de la Convention à ajuster ce barème, conformément aux règles de gestion financière, pour y inclure toutes les Parties pour lesquelles la

Convention entrera en vigueur avant le 1^{er} janvier 2008 pour 2008 et avant le 1er janvier 2009 pour 2009;

- f) Autoriser le chef du secrétariat de la Convention à transférer jusqu'à 10 % d'une rubrique budgétaire approuvée à d'autres rubriques budgétaires principales;
- g) Autoriser le chef du secrétariat de la Convention à engager des dépenses à hauteur du montant du budget opérationnel approuvé, en prélevant sur la réserve de trésorerie disponible;
- h) Demander à toutes les Parties de bien vouloir verser leurs contributions promptement et intégralement avant le 1^{er} janvier de chaque année et, à cet égard, de demander que les Parties soient avisées du montant de leur contribution pour une année donnée avant le 15 octobre de l'année qui précède;
- i) Inviter les Parties à informer le chef du secrétariat de la Convention des contributions qu'elles versent au budget opérationnel lorsqu'elles effectuent ces versements;
- j) Prendre note du montant estimatif des dépenses afférentes aux activités financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention, qui figure dans l'annexe IV à la présente note, et inviter instamment les Parties, ainsi que les non Parties et autres intéressés, à verser des contributions à ce fonds;
- k) Examiner les nouvelles propositions transmises à la Conférence des Parties à sa troisième réunion qui figure dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/16, et inclure les propositions approuvées par la Conférence des Parties dans le budget opérationnel ou dans le montant estimatif des dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2008-2009;
- l) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions sur la base du barème des quotes-parts.
- m) Demander au chef du secrétariat de la Convention de faire rapport à la Conférence des Parties, à sa quatrième réunion, sur le résultat de la poursuite de l'étude des avantages et des inconvénients qu'il y aurait à utiliser l'euro, le franc suisse ou le dollar des Etats-Unis comme monnaie pour les comptes et le budget de la Convention de Rotterdam, réalisée par la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam comme suite à la décision RC-3/7.

Annexe I

Recettes et solde du Fonds d'affectation spéciale créé pour appuyer le fonctionnement de la Convention de Stockholm pendant la période intérimaire (Fonds d'affectation spéciale PO)

Recettes du Fonds d'affectation spéciale en 2005 (en dollars)

Solde reporté des exercices antérieurs	2 920 426
Recettes	2 849 138
Intérêts	36 167
Dépenses	(4 762 534)
Solde du Fonds en fin d'exercice	1 043 197

Contributions versées au Fonds d'affectation spéciale en 2005 et montants à transférer au Fonds général d'affectation spéciale (SC) ou au Fonds d'affectation spéciale (SV) (en dollars)

	Montant des contributions versées	Pourcentage du montant total des contributions	Montant non dépensé à transférer	Fonds d'affectation spéciale préféré
Allemagne	219 301	8	83 456	SV
Canada	111 277	4	41 728	SV
Norvège	30 917	1	10 432	SV
Royaume-Uni	188 629	7	73 024	SC
Suède	37 919	1	10 432	SV
Suisse	2 261 093	79	824 126	SV
Total	2 849 136	100	1 043 197	

Fonds général d'affectation spéciale (SC)	73 024
Fonds d'affectation spéciale (SV)	970 173

Annexe II

Tableau des effectifs du secrétariat de la Convention

Catégorie et classe Des fonctionnaires	Effectifs actuels	Effectif inscrit au budget pour 2007	Effectifs proposés pour 2008	Effectifs proposés pour 2009
A. Catégorie des administrateurs				
D-1	0,00	0,75	0,75	0,75
P-5	2,00	2,00	2,00	2,00
P-4	4,00	4,00	4,00	4,00
P-3	2,00	3,50	3,75	3,75
P-2				
Total partiel	8,00	10,25	10,50	10,50
B. Catégorie des agents de services généraux				
GS	4,00	7,5	7,0	7,0
Total A + B	12,00	17,75	17,5	17,5

Dépenses standard de personnel (en dollars)

Catégorie et classe des fonctionnaires	2007 ^{a/}	2008 ^{b/}	2009 ^{c/}
A. Catégorie des administrateurs			
D-1	222 800	243 183	250 478
P-5	195 900	214 034	220 455
P-4	169 600	185 194	190 750
P-3	140 800	153 573	158 180
P-2	112 800	123 188	126 884
B. Catégorie des agents de services généraux			
GS	96 100	101 970	105 029

^{a/} Les chiffres pour 2007 sont fondés sur les coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour Genève, version 20 (2005). Les chiffres révisés, établis sur la base des coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour Genève, version 21 (2006–2007) sont indiqués dans le document UNEP/POPS/COP.2/INF/13.

^{b/} Coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour Genève pour 2007 (version 2) majorés de 3 %.

^{c/} Les montants indiqués accusent une augmentation de 3 % par rapport à ceux de l'année antérieure.

Annexe III

**Projet de budget opérationnel pour l'exercice biennal 2008–2009
(en dollars)**

		Fonds général d'affectation spéciale		
			2008	2009
10	Personnel affecté aux projets			
1100	Administrateurs			
	1101 Secrétaire exécutif (D-1)	0,75	182 387	187 859
	1102 Coordonnateur (P-5)	1	214 034	220 455
	1103 Spécialiste des questions scientifiques hors classe (P-5)	1	214 034	220 455
	1104 Spécialiste des questions de politique (P-4)	1	185 194	190 750
	1105 Administrateur de programme (P-4)	1	185 194	190 750
	1106 Administrateur de programme (P-4)	1	185 194	190 750
	1107 Spécialiste de l'information (Centre d'échange) (P-4)	1	185 194	190 750
	1108 Administrateur de programme (P-3)	1	153 573	158 180
	1109 Administrateur de programme (P-3)	1	153 573	158 180
	1110 Spécialiste des questions budgétaires (P-3) (financé à l'aide des dépenses d'appui au programme (Fonds d'affectation spéciale OTA)	0,75	0	0
	1111 Juriste (P-3)	1	153 573	158 180
	1199 Total, administrateurs	10,50	1 811 950	1 866 309
1200	Consultants			
	1201 Consultants – non spécifiés		100 000	100 000
	1202 Consultant – documents d'orientation et d'information		80 000	15 000
	1203 Consultants – évaluation de l'efficacité		80 000	30 000
	1204 Consultants – recherches pour le Comité d'étude des polluants organiques persistants		25 000	25 000
	1205 Consultant – collecte d'informations sur le DDT		40 000	0
	1205 Consultants – systèmes d'information sur le DDT		55 000	0
	1206 Consultant – Centre d'échange		60 000	60 000
	1207 Consultant – trousse à outils		10 000	10 000
	1208 Consultant – évaluation du mécanisme de financement		60 000	30 000
	1209 Consultant – évaluation des besoins		35 000	35 000
	1299 Total, consultants		545 000	305 000
1300	Appui administratif			
	1301 Assistant de conférence (G-5)	1	101 970	105 029
	1302 Secrétaire auprès du Secrétaire exécutif (G-5)	1	101 970	105 029
	1303 Assistant de programme (G-5)	1	101 970	105 029
	1304 Assistant de programme (G-5)	1	101 970	105 029
	1305 Assistant administratif (G-5/6) (financé à l'aide des dépenses d'appui au programme (Fonds d'affectation spéciale OTA)	1	0	0
	1306 Webmaster/Assistant TI (G-4/5)	1	101 970	105 029
	1307 Commis à l'entrée des données (G-4)	1	101 970	105 029
	1320 Assistance temporaire (évaluation de l'efficacité)		40 000	40 000
	1321 Assistance temporaire (Centre d'échange)	0	25 000	20 000
	<i>Total partiel, services généraux</i>	<i>7</i>	676 820	690 175

		Services de conférence		
	1330	Conférence des Parties	0	650 000
	1331	Comité d'étude des polluants organiques persistants	281 000	281 000
	1332	Evaluation de l'efficacité	50 000	50 000
	1333	Groupe de travail mixte ad hoc sur les synergies	60 000	0
	1334	Groupe d'experts sur le DDT	40 000	0
		<i>Total partiel, services de conférence</i>	431 000	981 000
	1399	Total, appui administratif	1 107 820	1 671 175
	1600	Voyages en mission		
	1601	Frais de voyage du personnel	100 000	100 000
	1602	Frais de voyage du personnel – DDT	10 000	5 000
	1603	Frais de voyage du personnel – Centre d'échange	10 000	5 000
	1604	Frais de voyage du personnel – évaluation de l'efficacité	30 000	30 000
	1605	Frais de voyage du personnel – Centres régionaux pour le développement des capacités	35 000	35 000
	1699	Total, voyages en mission	185 000	175 000
1999	Total, personnel affecté aux projets		3 649 770	4 017 483
20	Contrats de sous-traitance			
	2100	Contrats de sous-traitance		
	2101	Elaboration d'outils pour le Centre d'échange	40 000	40 000
	2102	Centres régionaux et projets d'assistance technique	80 000	80 000
	2103	Projets sur l'évaluation de l'efficacité	100 000	100 000
	2199	Total, contrats de sous-traitance	220 000	220 000
2999	Total, contrats de sous-traitance		220 000	220 000
30	Formation			
	3300	Réunions : frais de voyage des participants et indemnité journalière de subsistance		
	3301	Conférence des Parties	0	0
	3302	Comité d'étude des polluants organiques persistants	90 500	90 500
	3303	Réunions sur l'évaluation de l'efficacité	100 000	100 000
	3304	Réunions sur le DDT	45 000	0
	3305	Réunions sur la boîte à outils	45 000	45 000
	3306	Groupe de travail mixte ad hoc sur les synergies	50 000	0
	3307	Bureau	28 000	0
	3399	Total réunions : frais de voyage des participants et indemnité journalière de subsistance	358 500	235 500
3999	Total, formation		358 000	235 500
40	Matériel et locaux			
	4100	Matériel consommable		
	4101	Matériel de bureau : papier, encre pour imprimante, disquettes, CD-ROM	10 000	10 000
	4199	Total, matériel consommable	10 000	10 000
	4200	Matériel non consommable		
	4201	Matériel de bureau : matériel et logiciel informatiques	30 000	30 000
	4201	Matériel et logiciel informatiques pour le Centre d'échange	15 000	15 000
	4202	Système d'information sur le DDT	0	5 000
	4203	Centre d'échange	0	36 000
	4299	Total, matériel non consommable	45 000	86 000
	4300	Locaux		
	4301	Locaux à usage de bureaux, entretien, services collectifs	54 000	54 000
	4399	Total, locaux	54 000	54 000

4999	Total, matériel et locaux		109 000	150 000
50	Divers			
	5100	Utilisation et entretien du matériel		
	5101	Entretien du matériel de bureau	58 000	58 000
	5199	Total, utilisation et entretien du matériel	58 000	58 000
	5200	Frais d'établissement des rapports		
	5201	Publications sur l'Internet	1 500	1 500
	5202	Publications sur d'autres supports électroniques	3 000	3 000
	5203	Frais d'impression	5 000	5 000
	5204	Traduction des documents	62 500	62 500
	5205	Rapports sur l'évaluation de l'efficacité	30 000	10 000
	5206	Traduction et publications (Centre d'échange)	10 000	10 000
	5207	Traduction et publications (évaluation de l'efficacité)	90 000	20 000
	5208	Traduction et publications (rapports du Comité d'étude des polluants organiques persistants)	0	30 000
	5209	Traduction et publications (documents d'orientation)	25 000	25 000
	5210	Traduction et publication des rapports sur le DDT	16 900	16 900
	5299	Total, frais d'établissement des rapports	243 900	183 900
	5300	Divers		
	5301	Communications : publipostage/routage	10 000	10 000
	5302	Communications : raccordement à l'Internet	18 000	18 000
	5303	Fournitures de bureau	1 000	1 000
	5399	Total, divers	29 000	29 000
	5400	Dépenses de représentation et de réception		
	5401	Accueil des réunions techniques	10 000	10 000
	5499	Total, dépenses de représentation et de réception	10 000	10 000
5999	Total, divers		340 900	280 900
99	Total, coûts directs		4 678 170	4 903 883
	Dépenses d'appui au programme (13 %)		608 162	637 505
Total			5 286 332	5 541 388
	Réserve du programme du Fonds (8,3 %, y compris les dépenses d'appui au programme)		A	A
			déterminer	déterminer
	Total général		A	A
			déterminer	déterminer
	Contribution du pays hôte*		1 580 000	1 580 000
	Total, budget (couvert par les contributions mises en recouvrement)		3 706 332	3 961 388

* Les chiffres indiqués à cette rubrique sont des estimations. Le gouvernement du pays hôte (Suisse) verse 2 millions de francs suisses par an, ce qui comprend sa contribution, calculée selon le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses du budget opérationnel.

Annexe IV

Estimation des dépenses pour les activités à entreprendre au titre du Fonds d'affectation spéciale (en dollars)

		2008	2009
10	Personnel affecté aux projets		
	1200 Consultants		
	1201 Consultants – évaluation de l'efficacité	50 000	50,000
	1202 Consultant – collecte d'informations pour le Comité d'étude des polluants organiques persistants	30,000	30 000
	1299 Total, consultants	80 000	80 000
1999 Total, personnel affecté aux projets		80 000	80 000
30	Formation		
	3300 Réunions : frais de voyage des participants et indemnité journalière de subsistance		
	3301 Conférence des Parties	0	500 000
	3302 Comité d'étude des polluants organiques persistants	90 500	90 500
	3399 Total réunions : frais de voyage des participants et indemnité journalière de subsistance	90 500	590 500
3999 Total, formation		90 500	590 500
50	Divers		
	5200 5201 Rapports sur l'évaluation de l'efficacité	30 000	30,000
	5299 Total, frais d'établissement des rapports	30 000	30 000
5999 Total, divers		30 000	30 000
99 Total, coûts directs		200 500	700 500
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	26 065	91 065
Total général		226 565	791 565